

218C1517  
FR0000054470-FS0830

5 septembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 septembre 2018, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 30 août 2018, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc<sup>1</sup> et JP Morgan Securities LLC<sup>1</sup> qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 13 312 022 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 11,66% du capital et 10,02% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

|                                        | <b>Actions</b>    | <b>% capital</b> | <b>Droits de vote</b> | <b>% droits de vote</b> |
|----------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| JP Morgan Securities plc               | 13 292 621        | 11,66            | 13 292 621            | 10,01                   |
| JP Morgan Securities LLC               | 19 401            | 0,02             | 19 401                | 0,01                    |
| <b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b> | <b>13 312 022</b> | <b>11,66</b>     | <b>13 312 022</b>     | <b>10,02</b>            |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 190 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 13 septembre 2019 et le 30 octobre 2020 et exerçables à des prix compris entre 41,08 € et 65,42 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 14 578 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 214 847 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 11 760 725 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes<sup>3</sup> (« océanes »), exerçables le 27 septembre 2021, pouvant donner droit à 214 847 actions UBISOFT ENTERTAINMENT<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 114 121 251 actions représentant 132 813 500 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Taux de conversion de 0,018.

<sup>4</sup> Cf. communiqué diffusé par la société UBISOFT ENTERTAINMENT le 21 septembre 2016.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 937 621 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 937 597 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 20 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 4 septembre 2019 et le 28 février 2020, et (ii) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 23 septembre 2019 et le 30 octobre 2020 à des prix compris entre 28,86 € et 45,51 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT.

---